**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 62 (1924)

**Heft:** 22

Artikel: Po lo monsu

Autor: Marc

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-218778

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CONTEUR **VAUDOIS**

# JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration : Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la **PUBLICITAS** 

Société Anonyme Suisse de Publicité LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6 .six mois, Fr. 3.50 . - Etranger, port en sus

### ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace. Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

### LES CARABINIERS D'AVANT LE SONDERBUND

Mon cher Conteur,

U as parlé de carabiniers dans ton dernier numéro. Sait-on bien maintenant que ce corps est semi-fondu dans les fantassins ce qu'étaient les carabiniers d'antan? J'en doute. Peut-être quelques-uns de tes lecteurs seront-ils heureux d'avoir quelques précisions sur le rôle et l'équipement de ce corps d'élite.

Voici donc quelques extraits du « Règlement pour les carabiniers de la Confédération » qui a été publié en 1834 par Marc Ducloux, imprimeur à Lausanne, « vis-à-vis du Casino ».

Tout d'abord cette définition à l'article 1:

« D'après les principes posés relativement au » service des carabiniers dans le règlement militaire de la Confédération de 1817, cette arme » ne doit plus être envisagée comme infanterie » légère, mais plutôt comme artillerie légère qui, » vu la grande distance à laquelle elle peut at-» teindre l'ennemi et la sûreteé de ses coups est » susceptible d'être employée avec le plus grand

» D'où il résulte que ce qui doit distinguer le Carabinier du soldat d'infanterie, c'est l'adresse au tir. »

L'article 4 précise:

Toute l'utilisation de ce corps de troupe est basé sur cette constatation de la supériorité du tir des carabiniers sur celui de l'infanterie. » On pourra spécialement les occuper :

» 1) à défendre des points fortifiés, tels que gorges de montagne, retranchements, abattis,

rivages de fleuves.

» 2) à défendre toutes les positions dans les-» quelles la nature du terrain ne permet pas » qu'on emploie l'artillerie légère.

4) à soutenir l'artillerie en éloignant d'elle les tirailleurs ennemis.

5) à escorter les reconnaissances importan-

Plus loin il est recommandé:

» 7) d'attacher aux avants-postes importants » un détachement de carabiniers destinés, sur-» tout quand on est sans artillerie à arrêter » pendant un certain temps les attaques de l'en-» nemi et à le tenir éloigné.

» 8) D'employer les carabiniers conjointe-

» ment avec les troupes légères à combattre en » tirailleurs, vu qu'elles produiront beaucoup » plus d'effet soutenues par un certain nombre de carabiniers, tandis que ceux-ci, protégés par le feu vif et la baïonnette de l'infanterie » légère ajusteront leurs coups avec sécurité. »

L'article 7 parle de l'armement qui consiste : « en une carabine pesante, rayée en spirales, un couteau de chasse, une poire à poudre, un » sac de chasse, un moule à balles, un tire-bal-» les, une charge et un maillet. »

Les carabiniers fournissaient eux-mêmes leurs armes; l'article 9 explique donc:

« Le canon doit avoir 33 pouces de long et » être assez épais pour le rayer sans danger. La rayure fait un tour entier et a 14 raies, le » trou de la lumière est de fer, le calibre de 23 » balles à la livre, poids de marc. Le canon est » assujetti au bois par 3 tenons ; le guidon doit être petit et de laiton, la triple mire ouverte de fer bruni, la batterie de grandeur moyenne.

» La détente est, ou une détente française, ou une double détente ordinaire, munie d'une

» languette au lieu d'aiguille, et arrangée de » manière que le chien puisse partir même

quand la double détente n'est pas armée. » Quelques prescriptions pour le tir:

« Les carabiniers chargent sans cartouche. Cependant, il doit leur être permis de préparer quelques-unes de leurs balles, soit en les met-

» tant en cartouches soit autrement, de manière » à pouvoir charger plus promptemeut dans un

» moment pressant... »

« Chaque carabinier fondra lui-même ses bal-

les pour sa propre carabine. »

Parlant de la façon de combattre dispersés, l'article 292, avec beaucoup de bon sues, relève

» s'il est de peu d'importance devant l'ennemi que des détachements isolés les uns des autres soient alignés, il l'est au contraire que chaque

carabinier, pris isolément, fasse à l'ennemi le plus de mal possible en saisissant avec intelligence toutes les circonstances qui leur sont

favorables, et en se maintenant avec courage dans le poste choisi.»

Dans le chapitre avant trait aux dispositions tactiques à prendre par les chefs d'unités, on lit à l'article 314:

« Dans une attaque de cavalerie, on formera » un cercle ou une masse serrée, faisant front » au dehors. Dans cette position on ne fera feu » qu'au commandement... »

Et l'article cité ajoute avec une naïveté char-

du côté de l'ennemi seulement. »

Quant à l'instruction du futur combattant, l'article 139 insiste:

« Il est très important que dans les exercices on inspire aux carabiniers de la confiance dans leur adresse au tir, qu'on attire leur attention sur la grande supériorité qu'ils ont sur les autres armes. »

La lecture de ce long règlement appelle encore une remarque:

Pas une fois, au cours de ces prescriptions minutieuses, les auteurs n'emploient le mot « le soldat », le « fantassin » ou tout autre appellation générique. On sent que ce règlement a été conçu, élaboré, pour un corps de troupe complètement indépendant. Les carabiniers étaient éduqués d'une façon spéciale ; leur tactique différente de celle de l'infanterie avec laquelle ils n'étaient jamais confondus; leur commandement indépendant et sous les ordres directs du commandant de l'unité supérieure.

C'est de cette spécialisation très nette, qu'est né l'esprit de corps des carabiniers, esprit qui malgré tous les changements intervenus maintenu jusqu'à aujourd'hui, et qui continuera à faire des carabiniers une troupe d'élite, bien que le vert kaki de son uniforme permette extérieurement de la confondre parfois avec l'infan-Un qui en est.

Femme jalouse. - Eh bien, vous faites-vous un peu à la mort de votre pauvre mari?

— Ah! je suis bien malheureuse! Mais enfin,

maintenant, je sais où il passe ses nuits.



#### SOBRIQUETS ET SURNOMS

O Conteu no z'a parla l'autr'hî dei surnom de cauquié coumoune dao pan romaniéro Voi, ie voudré vo dere que quand iéro dzouveno, l'ei a gran, gran tein, on usave assebin dé sobrequiets po reconiâtre lés bons lurons dé famillé nombreusé dé noutra perrotze! Faut vo dere que dein ci tein quie dei père et dei mère ne sé gênâvant pa dé batsi et de nourri dix, doze et mimêmin seize z'einfant et po facilita laô service on laô bâillivé on petit nom que restavé pie tâ dein la famillé. nom, lézon étant bin galé, kemein : Mimi, Pipi, Riri; d'autro frisavant l'onitéta, kemein: sans cu, bancal, mantzet, bornican, etc. On avai encora: Toutdroit, Bossu, Pirosset, Pidzaune, la Noire et Toutmouillé. — On desai assebin: Lo grand Paul au grand Louis, lo gros Samein, lo gros Lock, lo petit Jules, lo petit Charles, lo gros Louis, etc.

Dâi iadzo on estraupiavô lo nom dé famillié o bin lo prenom et on dezâ: Croza po Delacrausaz; Potéloz, po Apotheloz; Metzon, po Michon; Toinon, po Antoine; lé z'Abranet po cliau à Abram; lé Moïset, po cliau à Moïse, lé Hyèné po cliau à Marienne (pour Marianne). Dâi cou la proféchon de la famillié lâi baillivé son surnom, ainsi on avâi: Lé Boutécan, 1ô Régent, lô Martzaud, lô Commiss, lô Sapeur, lô Magnin, lò Rêce, lô Tailleu, lô Dêrbounâ, et lô Patei.

On avâi oncora lé Biare, lé Binet, lé Brigaulé, le Courtebotte, le Crete, Crebliet, Dauba, Fatet, Gounet, Guinguet, Liaudi, l'Unique, qu'avâi des frâres et dei chèrés et enfin Tibe ou Tibon, mâ ne sé pa iô on avâi éta lé queri! -Se qu'auqu'on poive me lo dere, me farai bin plliaisi! A. C.

### PO LO MONSU

'Na dama avoué son moutâ Dein la pousta l'étant montâ. La dam' ètâi, ma fâi, galéza Qu'on avâi lo tieur tot plliein d'aise Quand on guegnîve sa biautâ. Dè coûte li vint sè setâ On monsu bin fé, bin honito, Quemet clli z'inquie que sohito Ai felhie de noutron Dzorat Quand lè que sè voudrant maryâ. La dam' amusâve lo boutte Et lâi gatolhîve lè djoûte Po lo fére rire on bocon. Lo mousse bramave: « Coucon! » Cein l'ètâi por li on leingâdzo Po démandâ son lacélâdzo, Ao, se vo voliâi, lo nènè. La dama fasâi: - Que nenet! (Câ, po bin dère, sè génâve, Du que lo monsu reluquâve, De lâi baillî son... atriau,)

Te medzerî mî à l'ottô. » L'autro bramâve à veni roûtso!... Tant pis... La dama sè dècroûtse Et de sa casaqua ie tré Lo nènè drâi! lo pe galé Qu'on ausse jamé vu su terra : Fermo, riond, frais, que faillái vère ! Et rouso, et bllian, qu'on arâi cru Onna pomma su dâo vèlu! Lè get ao monsu ie clliérivant Que dâi craizu et sè bâgnivant Dein cllia fraitchâo : tot ébaubi, Sè crayâi dza âo Paradis... Vait cé lo petit tatpotse De mousse, quand cheint su sa botse De quie bâire et de quie medzî, Que n'a pas voliu s'appèdzî Ao nèné, - l'è dinse onna biènna, Lè mousse fânt de clliâo z'einguienne Qu'on sâ pas iô lè vant queri. -Voliâve dan pas sè nourri. Po fini, aprî dâi manâire, Po mourgà lo petit bramâre, La dama lâi dit : « T'î bin su Croûïo craset, sacré lugâre, Que se te lo preind, pas, lo baillo ao monsu. Marc à Louis.

#### IL Y A CENT ANS

A Lausanne, on payait le froment 18 1/2 à 21 ½ batz ; à Morges, 19 à 21 batz ; à Moudon, 17½ à 19½ batz ; à Vevey, 18 à 21½ batz ; à Verdon, 17½ à 19½ batz.

Le mersel se payait de 16 à 18 batz à Lausanne et à Morges, de 13 à 14 à Moudon, à 16

batz à Vevey, de 14 à 16 batz à Yverdon. L'avoine: 7½ à 8½ à Lausanne; 7 à 8 batz à Morges et Moudon, de 71/2 à 91/2 batz à Vevey, de 6 ½- à 7 ½ à Yverdon.

Chose curieuse, à cette époque, le veau coûtait moins que le bœuf : Bœuf et vache,  $8\frac{1}{2}$  à  $9\frac{1}{2}$  crutz ; mouton,  $8\frac{1}{2}$  à 10 crutz ; veau, 7 à 8crutz.

Pour le pain : blanc, de 43/4 à 6 crutz ; évêché, de 4 à 51/4 crutz ; moyen, de 3 1/4 à 4 1/4.



ETAIT au beau temps de la contre-bande à La Vallée, il v a musirante ans.

Des Français de la frontière venaient par bandes de vingt et plus, charger les lourds ballots de tabac, et de leur pas élastique et silencieux, les transportaient en un rien de temps par delà les lignes de la douane.

Les Piguet-Dessus étaient le quartier général de l'une de ces équipes et dans la remise du magasinier, s'empilaient, dès les premiers beaux jours, les ballots et les sacs de café.

- Hélas! disait un vieux fruitier qui assistait à un déchargement de cette marchandise, il y a tout de même trop de tabac à des places et pas assez à d'autres!

Il faut dire que notre homme était grand fumeur et, pour l'instant, à court d'argent et de

Aussi, fut-ce vainement qu'il lutta contre la tentation. Un beau soir il s'introduisit dans la

Découdre l'un des ballots, y prélever une bonne provision de la précieuse denrée et l'aller dissimuler dans une cachette fut l'affaire de peu de temps.

Mais le malheur poursuivait le pauvre fruitier, car avant que d'avoir fumé le premier paquet, il était arrêté et impitoyablement enfermé dans les prisons du Sentier.

« Enfermé » est peut-être un peu trop dire, car à quelque temps de là, on pouvait le voir bûcher le bois de la geôle à deux pas des sapins de la Côte et, par conséquent, de la liberté.

Mais, dans ce moment, du moins, ses idées n'étaient pas tournées de ce côté. Le coupable réfléchissait et un beau jour il déclara vouloir racheter sa faute en montrant à la Justice l'endroit où le tabac était caché.

Aussi, un beau matin, le prisonnier et l'huissier de la Justice s'acheminèrent côte à côte

dans la direction des grands bois. Ils devisaient gaîment, comme de vieux amis, car ils étaient peu près du même âge et grands patoisants tous les deux.

On les vit même à la chape d'une maison, allumer leur pipe de concert, et plus tard, boire quartette à la pinte hospitalière

C'était du reste un huissier bénévole, dont l'humeur bienveillante avait, plus d'une fois, rendu les plus grands services.

Cependant, cette fois-là, il faut reconnaître que ces bonnes dispositions tournèrent à la confusion du brave huissier.

Arrivés dans les parages de Derrière-la-Côte, que se passa-t-il dans l'esprit du prisonnier ? Il est probable que l'aspect de ces horizons agrestes et familiers, ainsi que l'odeur de la poix, que distille la vaste forêt, réveillèrent en lui des besoins de liberté, car il manifesta bientôt des signes d'inquiétude et prétextant un besoin pressant, sollicita et obtint de son compagnon quelques instants de solitude. Mais ayant franchi le mur du pâturage voisin, notre déliquant partit comme un lièvre dans la direction de la frontière, non sans s'être appliqué quelques claques sur les reins, à l'adresse du pauvre huissier qui, immobile sur la route, ne pouvait que crier :

Revin, Dâri! se té plliê, ne mé fâ pas cllia-ique!

Il est bon d'ajouter en conclusion qu'après avoir fait la campagne d'été derrière le Risoud, le fugitif, à l'approche de l'hiver, revint sagement purger sa peine.

Mais celle de l'huissier dura beaucoup plus longtemps, car il ne put jamais songer sans amertume au tour qui lui fut joué cette fois là. P. A. G.

Question d'âge. - La si coquette Mme B., se rend dernièrement à l'Hôtel de Ville pour y faire signer une pièce d'état-civil.

L'employé, bourru. — Quel âge avez-vous, ma-

Madame B. — Mais, monsieur, est-ce bien néces-

L'employé. — Absolument. Voyons, vous avez quarante-cinq ans?

Madame B., indignée. — Oh!! Vous vous trompez de vingt ans

L'employé, écrivant. — Agée de soixante-cinq ans... Madame B. - Mais non, mais non! J'ai vingt-cinq ans!

L'employé, furieux. — Il fallait le dire!



Le microbe de l'amour, car toute maladie est provoquée par un microbe, est un chérubin ailé, muni d'un arc, d'un carcois et de flèches. Ce microbe diabolique, sous ses apparences d'ange, est un adroit tireur ; comme Guillaume Tell, il vise tire et perce, non pas la pomme, mais le cœur, et en plein centre! Diable! ce doit être douloureux cette maladie là!

Il y a plusieurs sortes d'amour ; il y a d'abord l'amour fillial, c'est l'amour pour les filles! L'amour conjugal est celui que les écoliers éprouvent pour la conjugaison des verbes ; demandezen des nouvelles à nos pédagogues! Il y a l'amour paternel, que les fervents de la religion catholique ont pour les paters. Il y a encore l'amour de l'argent, qu'il ne faut pas confondre avec l'argent de l'amour ! L'amour du prochain ne nous concerne évidemment pas, mêlons-nous de nos affaires! L'amour charnel est celui des viandes de toutes sortes, c'est l'affaire des gastronomes! Il ne faut pas non plus confondre l'amour divin, avec l'amour du vin, ce dernier cher aux disciples de Bacchus! L'amour maternel est celui de la maternité; c'est celui qui coûte le plus cher, s'il se renouvelle par trop fréquemment! L'amour de la patrie, me semble devoir être qualifié de patriarcal! On entend souvent parler de fol amour; en est-il jamais d'autre ? L'amour légitime est celui de la loi, il ne doit être, ni bien fréquent, ni très contagieux! Il y a encore une Kyrielle d'espèces d'a-

mours, tous plus bizarres les uns que les autres depuis l'amour libre, comme l'échappement de automobiles, mais qui pue moins, jusqu'au mortel amour, évidemment le plus dangereux de tous. Inutile de dire que ceux qui sont frappés par cette dernière forme de l'amour sont irré médiablement condamnés par les princes de la

Je termine là, cette énumération, déjà trop longue, craignant qu'elle ne vous impressionne et vous rende amoureux par suggestion, ce que je ne me pardonnerais jamais, étant donné le caractère malin et très contagieux de l'affection dénommée amour sous ses diverses formes d'autant plus que, jusqu'à maintenant, cette af fection est considérée comme incurable, on ne lui connaît également aucun préservatif!

Pierre Ozaire.

#### L'AUBERGE COMMUNALE



AUBERGE communale, désignée aus parfois sous le nom de pinte, terme a pendant peu usité actuellement, est un

bâtiment qui revêt une certaine importance dans le village. En effet, c'est là où se concentre le principale animation, aussi les discussions et les conversations sont-elles fréquentes, soit devant le bâtiment où des personnes viennent consulter le baromètre et examiner attentivement les affiches et avis placés au pilier public, soit surtou dans la salle où tranquillement le campagnar vient lire les journaux locaux et déguster le be vin blanc du pays.

Pendant la semaine, les consommateurs sont pas très nombreux, car les travaux de champs sont pressants et si l'on vient boire demi pour calmer la soif importune, ce n'est pa pour s'attarder longtemps. Le dimanche, ah! cer tes, c'est différent, et avant d'aller dîner on va prendre l'apéritif et discuter de choses et au-

L'après-midi, les conversations sont animées et les amateurs de jeux de cartes s'en donnent plaisir, aussi les heures s'écoulent-elles rapide ment à jouer jass, binocle ou piquet. A 4 heu res, il faut aller soigner le bétail, mais souvent on se donne rendez-vous pour la soirée, car les distractions sont rares au village et il n'est pas bon à l'homme d'être misanthrope et de vivre en ermite! La salle est remplie de fumée, car généralement le paysan a du plaisir à fumer une bonne pipe ou un cigare, voire même une cigarette, très en vogue actuellement.

Lorsque le temps est beau, les jeux de quille ou de boules sont occupés, quelquefois des pri sont décernés aux plus adroits. Un phonogra phe, qui a remplacé la boîte à musique d'autre fois, fait retentir des romances plus ou moir harmonieuses, et les vieilles mélodies du pa sont remplacées par les dernières nouveautés p risiennes, créées dans les cabarets montmartrois

La Jeunesse du village y donne une fois of deux l'an un bal et les nouvelles danses ont fai leur apparition, ce sont tango, fox-trott et shim my, qui petit à petit remplacent les élégante valses et les charmantes polkas et mazurka dansées il y a quelques années encore! La jeunesse, fervente admiratrice de Terpsychore. ré clame aujourd'hui les orchestres jazz-band!

Des esprits critiques se plaignent de cett évolution qui se manifeste jusque dans nos car pagnes et prétendent que les bals ne sont plu aussi jolis, ni aussi bien fréquentés qu'ancient ment!

En hiver, des conférences y sont données, tirant de nombreux auditeurs, et à certains époques il y a les mises diverses, puis des séar ces où se réunissent Municipalité et Conseil ge néral.

Certaines auberges sont appréciées pour bonne cuisine faite par le tenancier ; croûtes fromage, malakoffs, fondues, charcuterie campagne attirent de nombreux gourmets sont heureux de quitter la ville où règne poussière et la fumée pour venir se reposer que ques instants dans le village hospitalier. Ave les communications faciles et rapides qui exis